

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 janvier 2023

---

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 96

présenté par

M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Guedj, M. David, M. Baptiste, Mme Battistel,  
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot,  
M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pic,  
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac,  
Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et  
apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**TITRE**

À la fin du titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé »

les mots :

« prévoyant l'accès direct à certaines professions de santé afin de réduire les délais d'obtention  
d'une consultation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe des députés socialistes et apparentés vise à mettre en cohérence le titre  
de cette proposition de loi avec son contenu.